

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CapaWood F7 LongLife trans

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : KGFV-3QVD-501F-UCAG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements en phase solvant

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW Belgium B.V./S.R.L.
Koeltorenlaan 2
3550 Zolder

Téléphone : +3211605630
Téléfax : +3211525607

Site web :
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : info@caparol.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1 : Centre Antipoisons +32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

anhydride maléique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peinture laque glycérophtalique en phase solvant

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	64742-48-9 265-150-3 649-327-00-6 01-2119457273-39, 01-2119463258-33, 01-2119486659-16	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 30 - < 50
	1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40	Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Repr. 2; H361f	>= 0,25 - < 1
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9 01-2119472428-31, 01-2120759691-45	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT RE 1; H372 (Système respira- toire, inhalation) EUH071 Limite de concentra- tion spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %	< 0,001
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Gel de silice précipitée, sans cris- taux	112926-00-8 231-545-4 01-2119379499-16, 01-2120105300-82		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S'éloigner de la zone dangereuse.
Le secouriste doit se protéger. |
| En cas d'inhalation | : | Appeler un médecin.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Amener la victime à l'air libre. |
| En cas de contact avec la peau | : | Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d' eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| En cas d'ingestion | : | Demander conseil à un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|--|
| Risques | : | Peut provoquer une allergie cutanée.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
|---------|---|--|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|-------------------------------|
| Traitement | : | Pas d'information disponible. |
|------------|---|-------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|--------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. |
|--------------------------------|---|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 7 de la fiche de données de sécurité.
, Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les conditions de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version 1.1 Date de révision: 04.11.2025 Numéro de la FDS: 6035075 Date de dernière parution: 26.09.2025
Date de la première version publiée: 26.09.2025

Gel de silice précipitée, sans cristaux	112926-00-8	VLE 8 hr	10 mg/m3	BE OEL
anhydride maléique	108-31-6	VLE 8 hr (vapeur et aérosol)	0,0025 ppm 0,01 mg/m3	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,50 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	49,00 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	13,90 mg/kg p.c./jour
propane-1,2-diol	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50,00 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10,00 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10,00 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50,00 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10,00 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,58 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	1,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systé-	1,25 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version 1.1 Date de révision: 04.11.2025 Numéro de la FDS: 6035075 Date de dernière parution: 26.09.2025
Date de la première version publiée: 26.09.2025

	teurs		miques	p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	2,35 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,35 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques	2,50 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,50 mg/kg p.c./jour
anhydride maléique	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/m3
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,06 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Aigu - effets systé- miques	0,10 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques	0,10 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,08 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,10 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	0,80 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	0,95 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,80 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,19 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,32 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques	0,20 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,20 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide isobutyrique, monoester avec 2,2,4-triméthylpentane-1,3- diol	Sédiment d'eau douce	0,78 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0015 mg/l
	Sédiment marin	0,078 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version 1.1 Date de révision: 04.11.2025 Numéro de la FDS: 6035075 Date de dernière parution: 26.09.2025
Date de la première version publiée: 26.09.2025

	Sol	0,147 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	7,5 mg/l
	Empoisonnement secondaire	66,7 Aliments mg / kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,15 mg/l
	Eau douce	0,015 mg/l
propane-1,2-diol	Sédiment marin	57,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	50 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	26 mg/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	260 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20000 mg/l
	Eau de mer	0,00022 mg/l
	Sol	0,21 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,0022 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,009 mg/l
	Sédiment marin	0,11 mg/kg poids sec (p.s.)
anhydride maléique	Eau douce	0,075 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,334 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,0415 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,4281 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	44,6 mg/l
	Sol	0,01 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0075 mg/l
	Empoisonnement secondaire	6,67 Aliments mg / kg
	Eau douce	0,1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	4,46 mg/l
	Sédiment marin	0,006 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,06 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,75 mg/l
	Sédiment marin	0,0334 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection chimique

Protection des mains

Matériel	: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant	: 0,2 mm
Indice de protection	: Classe 3

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité
Vêtements de protection à manches longues

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. pendant l'application en projection: vêtements étanches

Protection respiratoire : Pendant l'application en projection: Ne pas respirer les brouillards.Utiliser filtre combiné A2/P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Non pertinent

Point de fusion/point de congélation : non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	> 60 °C Méthode: ISO 1523
Température d'auto-inflammation	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Non applicable
pH	:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	> 100 mPa.s (20 °C) Méthode: ISO 3219
Viscosité, cinématique	:	>= 21 mm ² /s (40 °C) Méthode: ISO 2884-1
Temps d'écoulement	:	non déterminé
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité relative	:	non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

Densité : 0,93 gcm³ (20 °C)
Méthode: DIN EN ISO 2811-1

Masse volumique apparente : Non applicable

Densité de vapeur relative : Plus lourd que l'air.

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides et des bases.
Incompatible avec des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

anhydride maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.090 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Gel de silice précipitée, sans cristaux:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 10.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:

anhydride maléique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

anhydride maléique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

anhydride maléique:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

Espèce : Rat
Résultat : A un effet sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,99 - 18,02 (20 °C)
octanol/eau pH: 7

:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,37 - 2,77 (25 °C)
pH: 7,0

anhydride maléique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,61 (19,8 °C)
pH: 4 - 9

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Déposer le contenu et l'emballage conformément à la réglementation locale, régionale et nationale en vigueur dans une déchetterie.

Ne doit pas atteindre les égouts ou l'environnement.

Emballages contaminés : Ne recycler que les emballages vides.

Code des déchets : produit usagé
080112, Déchets de peinture et laques autres que ceux men-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

tionnés dans 08 01 11*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI

Non applicable pour le produit tel qu’il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d’environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3 Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) (SVHC).	:	Aucun(e)
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Aucun(e)
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).
Composés organiques volatils	:	Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 37,71 %

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
< 38 %
< 360 g/l

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H361f	: Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	: Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Selon le règlement REACH N°1907/2006EC, la communication d'un scénario d'exposition n'est pas exigée. La communication des usages n'est pas nécessaire, conformément à l'article 31(1)(a). Les substances ou mélanges enregistrés ne répondent pas aux critères de classification comme substances dangereuses conformément au règlement 1272/2008 ou 1999/45/EC.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : ECHA WebSite
ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). 2014 TLVs and BEIs. Threshold Limit Values (TLVs) for chemical substances and physical agents and Biological Exposure Indices (BEIs) with Seventh Edition documentation.
2014 ACGIH, Cincinnati OH
NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances
ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities
SAX'S - Dangerous properties of industrial materials
GESTIS - Database on hazardous substances - Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA, Institute for Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance)
Toxnet - Toxicology Data Network

Classification du mélange:

Procédure de classification:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

DAW

BE / FR

CapaWood F7 LongLife trans

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 26.09.2025
1.1	04.11.2025	6035075	Date de la première version publiée: 26.09.2025

Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REACH information

Conformément à notre obligation légale, nous appliquons la directive REACH (EG Nr. 1907/2006) pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des substances chimiques. Nous adapterons/actualiserons régulièrement nos fiches de données de sécurité selon les renseignements mis à disposition de nos fournisseurs. Comme d'habitude, nous vous tenons informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes un utilisateur et que nous ne demandons aucun enregistrement propre à nous et que nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès que ces données sont disponibles, nous adapterons nos fiches de données de sécurité.

BE / FR